

AVIS DE L'AIPLF SUR L'ÉTAT DE DROIT DANS LE MONDE FRANCOPHONE EN RELATION AVEC LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

VIIe Conférence des chefs d'État et de gouvernement de pays ayant le français en partage

Hanoi - 14 au 16 novembre 1997

Sommaire

L'AIPLF, Assemblée consultative de la Francophonie, se veut le lien démocratique entre les institutions et les peuples de la Francophonie. Elle est aussi un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'information sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres. Elle a, à titre consultatif, la responsabilité d'émettre des avis et de formuler des recommandations à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage et à ses instances.

Comme ses objectifs visent à favoriser la coopération et le renforcement de la solidarité au sein de la communauté francophone ainsi que la promotion de la démocratie, de l'État de droit et des droits de la personne, l'AIPLF a choisi, en s'inspirant du thème général du Sommet de Hanoi, de réfléchir sur le thème «L'État de droit dans le monde francophone en relation avec la coopération et le développement économique».

Convaincue du lien indissociable qui existe entre développement humain et démocratique et développement économique, l'AIPLF a articulé sa réflexion autour de quatre axes qui en découlent et qui devraient, selon elle, guider l'action francophone dans les années à venir. Pour chacun de ces axes, l'AIPLF offre dans le présent avis une perspective parlementaire et propose des pistes nouvelles de réflexion et des initiatives originales.

Afin de renforcer le processus de démocratisation, l'AIPLF s'est penchée sur les missions préparatoires et les missions d'observation des élections pour lesquelles elle propose entre autres d'assurer un financement adéquat et d'en accroître l'impact grâce à une meilleure planification des interventions de la Francophonie. Au niveau du rôle des parlementaires dans le soutien des processus de démocratisation, l'AIPLF démontre la place prépondérante que les parlementaires devraient avoir et suggère quelques idées afin de tirer davantage de bénéfices de leurs participations. S'agissant de l'Observatoire francophone de l'État de droit, de la démocratie et de la paix, l'AIPLF en constate l'importance et propose même un élargissement de son mandat. Enfin, par l'organisation d'une conférence parlementaire sur le bilan de la démocratisation en Afrique, l'AIPLF se propose d'enrichir la réflexion sur cet enjeu d'importance pour la Francophonie.

Pour renforcer le processus de prévention et de règlement des conflits, l'AIPLF propose des mesures afin d'accroître la vigilance et pour instaurer des mécanismes de pré-alerte. De plus, elle démontre qu'il est possible, grâce à la coopération entre parlementaires, de contribuer à la mise en place des institutions et des coutumes politiques qui peuvent permettre d'éviter les conflits au sein d'une société.

Comme moyen pour renforcer les échanges économiques, l'AIPLF apporte son avis et ses suggestions afin de favoriser le développement d'un espace économique francophone et suggère comme première étape devant mener à l'édification d'un marché plus global une approche graduelle visant des réalisations concrètes immédiates et portant sur les champs traditionnels de coopération de la Francophonie, soit la langue et la culture. Constatant la diminution des ressources consacrées à la coopération et à l'aide au développement, l'AIPLF s'est penchée sur le modèle de la coopération décentralisée et l'a retenu comme un mécanisme adapté et efficace dans un tel contexte mondial. Elle propose dans ce sens des mesures qui pourront permettre d'en favoriser le développement et démontre la contribution concrète sur le terrain que peuvent apporter les parlementaires.

Afin de renforcer la communication et l'échange d'information et des connaissances, l'AIPLF propose la mise en réseau des parlements de la Francophonie après en avoir démontré les grands avantages et détaille la forme que sa participation devrait avoir. Une mesure concrète proposée par l'AIPLF dans ce sens est qu'une ligne budgétaire du Fonds francophone pour le développement des infrastructures soit réservée à l'AIPLF pour la mise en réseau des parlements du Sud.

Enfin, l'AIPLF a tenu à aborder la situation en Afrique centrale, qui constitue une de ses préoccupations constantes. Face aux conséquences humaines, économiques et politiques dramatiques de ce problème, l'Assemblée consultative de la Francophonie a voulu, encore une fois, rappeler à la communauté internationale son devoir moral. Elle a également renouvelé sa demande pour que le Conseil de sécurité des Nations unies prenne les mesures d'urgence appropriées et pour que soit organisée une conférence internationale sur la stabilité politique, la sécurité et le développement dans la région. En conclusion, l'AIPLF appelle la Francophonie à se prononcer avec force et détermination sur cette situation et à exiger la création d'une commission internationale d'enquête.

AIPLF - Site Web

<http://www.francophonie.org/AIPLF>